



pourquoi on paye autant au fisc ?

Par **beyis**, le **04/12/2009** à **17:36**

Bonjour,
Je ne comprends pas pourquoi on paye autant au fisc ?
Il y a 2 personnes concernées, est ce normal que :
Sur la succession d'un patrimoine de 380000 €
usufruitière (concubine) paye 60 % de 380000 €
La nue propriétaire (sœur) " 45 % de 380000 €
ou est l'erreur ?
Merci de votre aide

Par **Marion2**, le **04/12/2009** à **17:46**

Bonsoir,
Il n'y a pas d'erreur :
*Lien de parenté Taux à appliquer**
Entre frères et sœurs 35 % jusqu'à 23 000 €, 45 % au-delà
Entre parents jusqu'au 4e degré inclus par exemple, entre oncle et neveu 55 %
Entre parents au-delà du 4e degré ou personnes non parentes 60 %
Neveu par alliance 60 %
Entre partenaires liés par un pacs 40 % jusqu'à 15 000 €, 50 % au-delà
Pour la concubine, il y a donc bien 60% de frais, puisqu'elle est considérée au regard de la loi comme une étrangère.